

FRAIS DE DEPLACEMENT 2025/2026

PROCEDURE DE DEMANDE D'INDEMNISATION

CHAMPIONNAT ADULTES

NIVEAU DEPARTEMENTAL

- La demande d'indemnisation des frais de déplacement doit être réalisée directement par le joueur concerné (le chauffeur). Chaque joueur est libre d'en réaliser une ou pas.
- Utiliser la fiche enregistrée sur le site internet du club.
- Les frais pourront être remboursés à chaque fin de phase (Avant le 31 Décembre 2025) en cumulant le nombre de km réalisés.
- Les 80 premiers km ne sont pas indemnisés.
- Le Km est indemnisé à hauteur de 0,18 €/Km.
- Les frais d'autoroutes ne sont pas pris en charge.
- Pas de remboursement de frais de repas.

➤ NIVEAU REGIONAL

- La demande d'indemnisation des frais de déplacement doit être réalisée directement par le joueur concerné (le chauffeur).
- Les frais pourront être remboursés à chaque fin de phase (Avant le 31 Décembre 2025) en cumulant le nombre de km réalisés.
- Le Km est indemnisé à hauteur de 0,18 €/Km.
- Les frais d'autoroutes sont pris en charge et seront remboursés sur présentation de justificatif.
- Un forfait repas à hauteur de 15 € sera appliqué par joueur pour les déplacements les plus éloignés (au-delà d'une heure de voiture – A valider par les dirigeants du club). Un justificatif devra être présenté